

[Text]

nical variations, but increasingly liberal access to facilities-based networks.

In the FTA, enhanced services are covered. The nature of the discussions now have the same focus on enhanced services, not this other category of resellers who resell for the purpose of providing basic services. I would suggest that the agreement would not open the basic resale market.

**Senator Graham:** Are there any real benefits to Canadian service providers in these deals, except perhaps for national treatment? Can you describe the relationship between the FTA provisions, the draft NAFTA and the GATT draft agreement on trade and services, which includes telecommunications and how they treat basic carriers, monopolies and resellers?

**Mr. MacEwen:** As Mrs. Bradford mentioned, in Canada and the U.S. with respect to enhanced services, we have a relatively similar and quite liberalized regime. This is not the case with Mexico. The provision of basic services is one that is not covered in the FTA and is not covered by Canada or the U.S. in the GATT's negotiations.

The treatment of the basic carriers or the infrastructure facilities-based carriers, is similar in all three agreements in that the focus and provisions of the agreement address access to and use of those networks for specific purposes. That purpose in the FTA, GATT's and currently NAFTA is for providing enhanced service.

Another objective is to allow access and use of carrier networks for intracorporate communications. This is very important for multinational companies that do a lot of business across national boundaries. It is important to them to have access to private line networks, that they are not discriminated against when they subscribe for something as simple as telephone service, that they have the right to attach their own terminal equipment. They have preferences for these services being cost-based, which are mentioned in these agreements only as a general objective. One finds a fair amount of other material in these agreements that does not go to the actual provision of services.

**The Chairman:** Senator Graham, could we ask Mrs. Bradford to comment on the series of questions. They are extremely important questions and I would like to hear her view.

[Traduction]

été libéralisée davantage, et la revente à deux usagers est maintenant permise. Ce sont toutes des variantes techniques, mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'on libéralise de plus en plus l'accès aux réseaux de télécommunications.

La question des services améliorés est prévue dans l'ALE. Les discussions portent maintenant sur le même sujet—les services améliorés—et non pas cette autre catégorie, les reventes qui aboutissent à l'exécution de services de base. Je dirai que l'accord ne va pas créer un marché de revente pour les services de base.

**Le sénateur Graham:** Les fournisseurs de services canadiens peuvent-ils vraiment tirer parti de ces ententes, sauf peut-être en ce qui concerne la question du traitement national? Pourriez-vous décrire le lien qui existe entre les dispositions de l'ALE, le texte provisoire de l'ALENA et l'accord provisoire du GATT sur le commerce et les services, qui englobe les télécommunications, et le traitement qui doit être accordé aux sociétés de télécommunications de base, aux monopoles et aux revendeurs?

**M. MacEwen:** Comme M<sup>me</sup> Bradford l'a mentionné, au Canada et aux États-Unis, les services améliorés s'inscrivent dans des régimes très libéralisés et relativement semblables. Ce n'est pas le cas du Mexique. Les services de base ne sont pas prévus dans l'ALE, ni non plus par le Canada ou les États-Unis dans les négociations touchant le GATT.

Le traitement accordé aux sociétés de télécommunications qui offrent des services de base est semblable dans ces trois ententes en ce sens que l'esprit et la lettre établissent les modalités d'accès et d'utilisation de ces réseaux à des fins particulières. Dans l'ALE, dans le GATT et à l'heure actuelle, dans l'ALENA, les services améliorés constituent cette fin.

Un autre objectif consiste à permettre les communications intra-entreprise grâce aux réseaux de communications, des points de vue de l'accès et de l'utilisation. C'est très important aux yeux des sociétés multinationales dont les membres communiquent souvent entre eux de part et d'autre d'une frontière. Il est important pour eux d'avoir accès à un réseau de lignes privées, de ne pas faire l'objet de discrimination quand ils s'abonnent à un service aussi simple que le service téléphonique, d'avoir le droit d'installer leurs propres terminaux. Ils préféreraient que ces services soient fondés sur les coûts, ce qui est mentionné seulement comme objectif général dans les ententes. On peut constater qu'il y a beaucoup d'autres éléments de ces ententes qui ne parlent pas directement de l'exécution de services.

**Le président:** Sénateur Graham, pourrions-nous demander à M<sup>me</sup> Bradford de commenter la série de questions. Ce sont des questions très importantes, j'aimerais savoir ce qu'elle en pense.